Fiche de poste assistant de justice

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Cour d'appel de Colmar

Localisation et service d'affectation

Tribunal judiciaire de Strasbourg
7 Quai Finkmatt 67000 Strasbourg
45 rue du Fossé des Treize 67000 Strasbourg

Pôle famille

Textes

- Décret 86-83 du 17 janvier 1986
- Art 6 Décret 2007-338 du 12 mars 2007
- Loi n°95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative ; art 20 création des assistants de justice
- Décret n°96-513 du 7 juin 1996 relatif aux assistants de justice
- Circulaire du 18 juin 1996 SJ-96-007-AB1 JUS B 96 10192
- Note SJ-08-034-B1 du 31 janvier 2008 relative aux assistants de justice

Conditions de recrutement

- Être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat
- Posséder la nationalité française
- Jouir de ses droits civiques
- Justifier d'un bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportant pas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions
- Se trouver en situation régulière au regard du code du service national

Durée du contrat et rémunération

Contrat d'une durée maximale de deux ans, renouvelable deux fois pour la même durée (maximum 6 ans).
Période d'essai de 3 mois.
Vacation horaire fixée par l'article 8 décret n°96-513 du 7 juin 1996 relatif aux assistants de justice

Durée du travail

Le nombre d'heures mensuel est de 60 heures, dans la limite maximale de 80 heures par mois et 720 heures par an.
Dans ces limites, l'aménagement hebdomadaire des heures de travail sera établi eu égard aux nécessités de service et aux obligations personnelles de l'assistant.
En pratique, l'assistant de justice travaille 15 heures par semaine.

Mission générale

L'assistant de justice apporte son concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats pour l'exercice de leurs attributions. Le fondement de leur activité est l'aide à la décision des magistrats. Elle consiste en un travail de recherche et de rédaction selon les instructions et les indications des magistrats : recherche de documentation et de jurisprudence, rédaction de notes de synthèse, de projets de décision…
Il agit sous la responsabilité des magistrats. Il ne dispose d'aucun pouvoir juridictionnel : il ne prend en aucun cas des décisions.

Composition du pôle et missions spécifiques au poste

Composition du pôle

Le tribunal judiciaire de Strasbourg compte 70 magistrats du siège et 289 fonctionnaires de greffe. Il est situé au siège de la préfecture du Bas-Rhin, département très dynamique et donc l'activité économique et sociale est très développée.

L'assistant de justice sera affecté au service des affaires familiales de la juridiction. Le service des affaires familiales du tribunal judiciaire de Strasbourg comprend sept magistrats, répartis en sept cabinets. Le pôle famille traite les contentieux dévolus au juge aux affaires familiales ainsi que ceux dévolus à la chambre du conseil du tribunal judiciaire, soit essentiellement, les divorces, les litiges familiaux hors et après divorce, les ordonnances de protection, les adoptions, les actions relatives à la filiation et à l'état civil ainsi que les tutelles des mineurs.

Missions spécifiques du poste

L'assistant de justice prépare les dossiers et propose des projets de décisions pour l'ensemble des magistrats du service, sous la responsabilité fonctionnelle du magistrat chargé de la coordination du pôle. Il traitera principalement du contentieux du divorce et de l'hors et après-divorce, à raison de trois dossiers par mois et par magistrat.

L'assistant de justice apporte son concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats pour l'exercice de leurs attributions. Le fondement de leur activité est l'aide à la décision des magistrats. Elle consiste en un travail de recherche et de rédaction selon les instructions et les indications des magistrats : recherche de documentation et de jurisprudence, rédaction de note de synthèse, projets de décision.

L'assistant de justice sera placé auprès du Président du tribunal judiciaire de Strasbourg.

Compétences requises

Savoirs

- Maîtrise de l'organisation judiciaire
- Excellent ou très bon niveau en droit
- Spécialisations recherchées

Savoir-faire

- Maîtrise de l'outil internet ou intranet
- Qualité de rédaction et de synthèse
- Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes
- Sens du travail en équipe
- Sens de l'organisation

Savoir-être
- Discrétion
- Adaptabilité, réactivité
- Capacité à travailler en équipe
- Sens de la communication
- Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) à l'attention de :
Monsieur Philippe BABO, président du tribunal judiciaire de Strasbourg
à l'adresse suivante :chcab.p.tj-strasbourg@justice.fr